

Je voudrais dire au ministre des Finances que, bien entendu, le gouvernement peut se servir de sa majorité pour faire adopter par cette Chambre le bill C-49 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, grâce à son pouvoir politique. Mais le ministre des Finances et le gouvernement doivent reconnaître qu'il est possible de gagner la bataille et de perdre la guerre, et qu'à long terme, il importe plus de gagner la guerre contre la stagnation économique, contre l'inflation et contre la division nationale, que de gagner une bataille qui pourrait tourner plus tard en défaite.

Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on ne lise pas maintenant le bill C-49 pour la troisième fois, mais qu'on le renvoie au comité plénier de la Chambre pour qu'il remette à l'étude les articles 4 et 7.

• (1600)

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations avant qu'on procède à la 3<sup>e</sup> lecture de ce projet de loi extrêmement important. On me fait remarquer que les caisses populaires attendent cette mesure avec impatience. Je suis au courant de cela, monsieur l'Orateur, mais je sais aussi que les provinces attendent avec impatience le résultat du vote d'aujourd'hui. J'ose croire qu'elles seront favorables au respect de ces juridictions provinciales qu'on a si fièrement défendues de ce côté-ci de la Chambre, comme l'a fait d'ailleurs mon préopinant.

Monsieur l'Orateur, nous allons définitivement appuyer cet amendement qui répond à notre attitude basée sur le respect des droits provinciaux et des juridictions provinciales.

**Une voix:** Il y a deux nations fondatrices dans ce pays.

**M. La Salle:** Oui, il y a deux nations fondatrices dans ce pays. On vient de me le faire remarquer, monsieur l'Orateur. Plusieurs immigrants sont venus également nous aider à bâtir ce magnifique pays qu'est le Canada, pays qui, tout de même, a encore ses problèmes.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques autres commentaires sur le bill C-49. Je me réjouis de participer à la toute fin à ce débat, compte tenu de son importance. Je reconnais, bien sûr, comme tous les députés, que ce bill est fort important pour tous les Canadiens, et qu'il touche à tous les secteurs de la fiscalité. Je reconnais qu'il apporte à plusieurs milliers de Canadiens certains avantages, qu'il assure au gouvernement des fonds nécessaires.

Comme plusieurs commentaires ont été faits sur ces points très importants, j'aimerais tout de même faire quelques observations sur l'article qui vise à interdire dorénavant aux compagnies exploitant des ressources naturelles de déduire les royautés versées aux provinces de leur revenu imposable. Je pense qu'à ce jour, monsieur l'Orateur, plusieurs provinces ont manifesté leur opposition à ce point de vue. Mon préopinant l'a signalé en proposant un amendement, et il est regrettable que le gouvernement soit resté inflexible vis-à-vis des recommandations des provinces.

J'aurais cru, monsieur l'Orateur, qu'on répondrait par l'affirmative, qu'on attendrait tout au moins jusqu'après la conférence fédérale-provinciale, qui aura lieu tout prochainement, pour permettre aux provinces de discuter ce point extrêmement important. On se demande toujours pourquoi le gouvernement se refuse à suspendre l'application de ces articles qui touchent tout particulièrement aux

### Droit fiscal

provinces pour permettre à celles-ci de discuter de ces pouvoirs que le gouvernement est en train de se procurer par ce bill. Récemment, le ministre des Finances (M. Turner) a bel et bien déclaré que les dispositions sur les royautés sont définitives, et ne pourront faire l'objet de négociations à la prochaine conférence fédérale-provinciale. Je regrette d'être obligé de penser que ceci constitue de la centralisation inacceptable, et je crois qu'il est important que les députés en discutent raisonnablement et objectivement cet après-midi.

Voilà le point important du bill. On peut être accusé de s'opposer à un bill qui comporte à peine certains avantages, comme je l'ai mentionné tantôt, mais je crois que le fait saillant du bill est justement cette politique centralisatrice que le gouvernement manifeste.

On parle de fédéralisme viable et rentable. Comment peut-on réaliser cet objectif en présentant une mesure qui est inacceptable aux provinces? On pourra prétexter également que c'est au nom de l'unité nationale que nous avons adopté ce projet de loi. Mon préopinant l'a dit tantôt. Je me demande si ce n'est pas justement de l'intérêt national que de respecter de façon concrète les juridictions provinciales déjà reconnues dans notre constitution. A mon sens c'est de la provocation et de l'arrogance à l'égard des provinces. Il n'y a aucun doute que les premiers ministres ou les ministres responsables qui se rencontreront prochainement ne seront sûrement pas disposés à discuter de façon très objective avec le gouvernement fédéral.

J'aurais pensé que le gouvernement fédéral avait la responsabilité de coordonner les efforts des provinces. Nous savons parfaitement bien que les provinces dans leurs milieux respectifs font de gros efforts afin de résoudre les problèmes de leurs commettants. Et, à mon avis, il n'appartient pas au gouvernement fédéral de centraliser et de prendre une décision unilatérale, comme il le fait présentement.

La position du gouvernement fédéral qui enlèvera aux provinces ces revenus très importants constitue un *hold-up* des provinces fait en plein jour.

Je pourrais peut-être demander ici à tous les députés: que faisons-nous de nos responsabilités? Allons-nous faire preuve d'une trahison semblable? J'espère que non, monsieur l'Orateur. Je pense que nous devons réfléchir sur cet aspect de la question et tenir compte des objections des provinces en ce qui a trait aux articles du bill considérés comme inacceptables par ces dernières.

Quant à ceux qui parlent de l'intérêt national et de l'application d'un fédéralisme viable, je pense que leur attitude ne fait que détruire notre système à la base. Nous décourageons les provinces. Je répète que celles-ci font des efforts en tenant compte des problèmes qui se multiplient au niveau de leurs territoires respectifs. Je répète aussi que le gouvernement fédéral a pour première responsabilité de coordonner et non de centraliser. Je regrette infiniment que la plupart des ministériels n'aient pas réussi à inciter leur propre gouvernement à respecter ce vœu des provinces.

Il est certain que le gouvernement fédéral a besoin de fonds pour administrer le pays, mais je ne pense pas que cette responsabilité doive être assumée par lui seul. A mon avis, lorsqu'il s'agit d'enlever aux provinces certains droits de taxation ou certaines sommes d'argent, je suis convaincu de la bonne foi des premiers ministres provinciaux. Je suis convaincu qu'avec leur homologue fédéral ils accepteraient de verser au gouvernement fédéral leur juste part des bénéfices de leurs richesses naturelles. Cependant, qu'une décision soit prise à Ottawa sans con-